



VIVRE AVEC UN FAIBLE REVENU DANS LANAUDIÈRE

PORTRAIT DES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES EN 2006

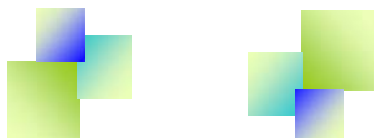
Janvier 2011

Vivre avec un faible revenu dans une société aussi riche que la nôtre n'est pas une situation désirable ni souhaitée par les gens aux prises avec ces conditions de vie. Bon nombre de ces personnes doivent faire face à beaucoup plus de difficultés que la moyenne pour assumer les dépenses reliées aux nécessités de la vie quotidienne et pour boucler leur budget. Certaines d'entre elles sont souvent astreintes à faire appel aux banques alimentaires pour s'alimenter et nourrir leurs enfants. Elles sont aussi contraintes à avoir recours à l'aide d'organismes de charité publique lors des événements jalonnant leur vie quotidienne (rentrée scolaire des enfants, période des Fêtes, etc.) ou dès le moindre imprévu.

Ces situations, souvent accompagnées de stress, peuvent affecter la santé des personnes ayant un faible revenu. Les autorités de santé publique canadienne et québécoise reconnaissent d'ailleurs l'influence des conditions socioéconomiques défavorables sur l'état de santé de la population (ACSPC, 2008; MSSS, 2005 et 2007). Plus de 400 experts du domaine de la recherche et des politiques de santé estimaient, en 2002, que « la santé est déterminée pour les trois quarts par l'environnement physique, social et économique des individus ». Ils évaluaient aussi que les « premières années de la vie, la scolarité, l'emploi, les conditions de travail, la répartition équitable des revenus ainsi que le chômage et l'insécurité d'emploi se situaient en tête de liste des dix facteurs les plus décisifs de la santé et du bien-être de la population » (Auger et autres, 2004, p. 1).

Pour avoir un effet bénéfique sur la santé des individus et réduire les inégalités de santé qui persistent entre les plus fortunés et les plus démunis, il s'avère primordial d'améliorer les conditions socioéconomiques des populations vulnérables. Pour ce faire, les gouvernements canadien et québécois consacrent une part appréciable de leurs ressources financières à la constitution d'un filet de sécurité sociale. Dans de nombreux pays, dont le nôtre, plusieurs indicateurs ont été conçus pour mesurer le faible revenu, qualifier la pauvreté des individus et des familles et jauger l'efficacité des programmes mis en place pour aider et soutenir les populations défavorisées. Les plus connus d'entre eux sont le seuil de faible revenu (SFR), la mesure de faible revenu (MFR) et celle du panier de consommation (MPC).

Dans ce fascicule, la situation de faible revenu de la population lanauoise sera mise en évidence et analysée à partir des seuils de faible revenu (SFR) avant et après impôt, de l'année 2006, de Statistique Canada. En effet, pour la première fois, les données du seuil de faible revenu après impôt permettent d'estimer une partie des effets du filet de sécurité sociale sur le revenu des particuliers et des familles. Il s'agit aussi du seul indicateur du faible revenu fournissant à la fois des données régionales et infrarégionales. Ce fascicule mettra en évidence les caractéristiques des populations les plus vulnérables de Lanaudière à partir de cette mesure.



Québec 

Louise Lemire
Collaboration Josée Payette
Service de surveillance, recherche et évaluation
Direction de santé publique et d'évaluation

Il fait partie des responsabilités de la Direction de santé publique et d'évaluation (DSPE) de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière de faire connaître l'ampleur du faible revenu au sein de la population lanaudoise et d'exercer une surveillance de ce phénomène. Cette connaissance soutient la mise sur pied, par les partenaires régionaux et locaux, d'actions concrètes visant à diminuer la fréquence du faible revenu et à réduire les inégalités sociales de santé qui pèsent lourd sur notre système de santé (Bégin, Ouellet et Cadieux, 2007).

Depuis le début des années 2000, la DSPÉ a rendu publics plusieurs documents portant sur la réduction des inégalités sociales de santé et des écarts socioéconomiques (Lemire, 2000; Bégin et Lemire, 2005; Lemire, 2007a et 2007b). Ces documents ont mis en évidence les principaux facteurs concourant à augmenter la vulnérabilité des populations au faible revenu. Ils avaient également souligné l'importance des causes structurelles de ce phénomène. On peut penser, par exemple, au faible niveau de scolarité de la population et à l'absence de diplôme qualifiant, aux transformations du marché du travail et à la précarisation des emplois, aux différences dans les conditions salariales et aux inégalités de revenu. Les constats qui y étaient présentés demeurent pertinents et actuels en 2011. Nous invitons le lecteur à les consulter et à s'y référer pour situer et comprendre les éléments du contexte lanaudois conduisant au faible revenu.

Une avancée québécoise : se doter d'une définition de la pauvreté

Non seulement le Canada et le Québec n'ont pas de seuil officiel de la pauvreté, mais pendant longtemps, ils n'avaient pas non plus de définition de ce phénomène. Pourquoi? Probablement parce que toute définition de la pauvreté suppose des choix théoriques, méthodologiques et même politiques.

Le Québec a été la première province canadienne à établir un consensus sur une définition de la pauvreté. En décembre 2002, l'Assemblée nationale du Québec a adopté à l'unanimité la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. L'article 2 de cette Loi définit la pauvreté comme étant : « *la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique et pour favoriser son intégration et son inclusion active dans la société québécoise* » (CEPE, 2009, p. 17). Cette définition, largement inspirée de celle du *Comité des droits économiques, sociaux et culturels* des Nations-Unies, reconnaît que la pauvreté revêt des aspects sociaux, allant au-delà de la simple sphère économique, et qu'elle ne peut être réduite à un seul manque de revenu (CEPE, 2009).

1. LE SYSTÈME DE REDISTRIBUTION DU REVENU ET LES MESURES DU SEUIL DE FAIBLE REVENU

1.1 Le filet de sécurité sociale

Au Canada et au Québec, il existe deux mécanismes de redistribution du revenu entre les plus riches et les plus démunis : les transferts gouvernementaux et l'impôt sur le revenu. Ceux-ci constituent le filet de sécurité sociale formé de programmes de soutien et d'avantages fiscaux apportant une aide à l'absence ou à l'insuffisance de revenu pour des populations jugées plus fragiles et plus vulnérables.

Les transferts gouvernementaux sont des prestations directes en argent versées aux particuliers et aux familles par les administrations fédérale, provinciales et municipales¹. Ils englobent tout un éventail de programmes conçus pour procurer une aide au revenu, que celle-ci soit temporaire ou permanente (Statistique Canada, 2005). Parmi ces programmes, on retrouve ceux de l'assurance-emploi, le Régime des rentes du Québec (RRQ), le Régime de pension du Canada (RPC), la Prestation de la Sécurité de la vieillesse (PSV), le Supplément de revenu garanti (SRG), les Prestations nationales pour enfants et les allocations familiales. S'y ajoutent aussi les sommes distribuées dans le cadre des programmes d'assistance sociale (mieux connus sous le vocable d'assistance-emploi ou d'aide sociale), les indemnités pour les accidents de travail et le crédit pour la TPS/TVQ. Pour leur part, les sommes touchées dans le cadre des programmes d'assistance sociale, des prestations fiscales pour enfants et des prestations versées aux personnes âgées de 65 ans et plus sont non imposables (Statistique Canada, 2009).

L'impôt sur le revenu est l'autre mécanisme prévu de redistribution du revenu. En effet, beaucoup d'éléments des régimes fiscaux canadien et québécois ont un lien étroit avec divers volets de la politique sociale ou font partie du filet de sécurité sociale, sans être des transferts gouvernementaux. En effet, le régime fiscal a recours à des déductions et à des crédits d'impôt remboursables² qui s'appliquent lorsque des conditions particulières prévalent. Ces montants peuvent être déduits de l'impôt à payer par les contribuables ou être remboursés en argent.

Au Canada et au Québec, le système d'imposition du revenu est considéré progressif. Il s'agit d'un « système dans lequel les contribuables ayant les revenus les plus élevés sont imposés à un taux supérieur à celui qui s'applique aux personnes dont le revenu est plus faible » (Statistique Canada, 2007, p. 10). En d'autres mots, les individus profitant des plus hauts revenus payent aux gouvernements des montants d'argent correspondant à un taux d'imposition supérieur à celui des individus disposant de revenus plus faibles. Par conséquent, « certaines familles se situant dans la catégorie du faible revenu avant que l'on tienne compte des impôts se retrouvent en position relativement meilleure lorsque le calcul est basé sur le revenu après impôt » (Statistique Canada, 2007, p. 10).

Les impôts prélevés auprès des particuliers et des entreprises par les gouvernements servent aux paiements des services et des programmes offerts à la population dans les domaines variés comme la santé et les services sociaux, l'éducation, l'entretien des infrastructures routières et le transport, les services de garde et le soutien offerts aux familles, le développement régional, etc. Les impôts contribuent également, dans un effort de solidarité sociale, à redistribuer les revenus entre les mieux nantis et les plus démunis.

¹ Par exemple, la plupart des provinces canadiennes (comme le Québec) administrent un programme unifié d'aide sociale ou d'assistance sociale. Cependant, au Manitoba, en Ontario et en Nouvelle-Écosse, ces programmes sont considérés à deux paliers et sont administrés conjointement par les autorités provinciales et municipales. C'est pourquoi on précise dans la définition des transferts gouvernementaux qu'ils peuvent provenir des administrations municipales (RHDC, 2005).

² Un crédit d'impôt remboursable est une somme qui peut être accordée, même si les individus n'ont pas d'impôt à payer. C'est le cas, par exemple, de la *Prime au travail* qui vise à valoriser l'effort de travail et à encourager les travailleurs ayant un revenu faible ou très modeste à demeurer sur le marché du travail. Le montant de la prime ou du crédit d'impôt est déterminé en fonction du revenu d'emploi, de la situation personnelle et familiale et est établi lors de la production de la déclaration de revenus des particuliers. Le montant peut varier de 533 \$ pour une personne seule à 2 942 \$ pour un couple avec au moins un enfant. La prime au travail pour les bas salariés a été mise sur pied en 2005 dans la foulée du premier Plan de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale (Revenu Québec, 2010).

1.2 Les seuils de faible revenu de Statistique Canada

Le seuil de faible revenu (SFR) est une mesure relative de la situation des personnes et des familles par rapport au niveau de vie de l'ensemble d'une population de référence. Un SFR correspond à un **montant d'argent** « en deçà duquel une famille³ est susceptible de consacrer une part plus importante de son revenu qu'une famille moyenne au Canada à l'achat de nécessités comme le logement, la nourriture et l'habillement » (Statistique Canada, 2007, p. 7). Les estimations du pourcentage des dépenses moyennes effectuées par les familles pour se procurer des articles de base entrant dans le calcul des seuils ont été tirées de l'*Enquête sur les dépenses des ménages* (autrefois l'*Enquête sur les dépenses des familles (EDF)*). Les montants des seuils de faible revenu de 2006 proviennent des estimations de la proportion de dépenses de l'*Enquête sur les dépenses des familles* de 1992, qui a servi d'année de base pour le calcul des SFR. Il s'agit d'ailleurs de l'année de base la plus récente établissant le rapport entre le revenu et les dépenses des familles canadiennes (Giles, 2004).

Selon les résultats de cette enquête, les familles au Canada consacrent en moyenne 43 % de leur revenu total **après impôt**⁴ aux dépenses de première nécessité auxquelles sont ajoutées arbitrairement 20 points de pourcentage pour obtenir le SFR⁵. Depuis 1992, les montants des seuils de faible revenu ont été mis à jour chaque année sur la base de l'indice canadien des prix à la consommation (Cadioux, 2001).

Plusieurs approches : différentes mesures du faible revenu

Les approches absolue, relative et subjective permettent de construire des outils pour mesurer le faible revenu.

L'approche **absolue** ou **budgétaire** se fonde sur un panier de biens de consommation et de services jugés essentiels pour vivre. Il existe diverses listes de ce qui devrait ou non faire partie de ce panier de consommation. Il comprend généralement cinq grandes composantes : la nourriture, le logement, les vêtements, le transport et les autres biens et services. Selon l'approche absolue, être « pauvre » signifie être incapable, avec les revenus dont la personne ou la famille dispose, de se procurer ce panier de biens jugés essentiels pour vivre. La mesure du panier de consommation (MPC) est exprimée en dollars (Morasse, 2005; RHDCC, 2009).

L'approche **relative** prend en compte le niveau de vie d'une population de référence qui sert de base de comparaison. Plusieurs mesures peuvent être considérées pour estimer la prévalence du faible revenu. Ce sont, par exemple, les seuils de faible revenu (SFR) avant et après impôt, la mesure du faible revenu (MFR) avant et après impôt, utilisée surtout pour les comparaisons internationales, les indices de défavorisation, etc. Selon cette approche, les « pauvres » ne disposent pas d'un revenu suffisant pour se procurer ce que la moyenne de la population juge nécessaire pour vivre convenablement. En d'autres mots, les personnes « pauvres » n'ont pas accès à un niveau de vie leur permettant de participer entièrement aux activités de leur collectivité (Morasse, 2005 et Morin, 2006).

Finalement, l'approche **subjective** prévoit demander aux personnes d'évaluer elles-mêmes leur situation en portant un jugement sur le niveau minimum de revenu nécessaire pour être capables de joindre les deux bouts ou leur degré de satisfaction à l'égard de la suffisance de leurs revenus pour combler les besoins fondamentaux de leur famille (Morasse, 2005). Au Québec, les indicateurs fondés sur cette approche ont pris ces dernières années une place grandissante (Desrosiers et Simard, 2008; Morasse, 2005).

³ Le terme de famille fait référence à une unité familiale et aux personnes qui la composent.

⁴ Ce pourcentage se situe à 35 % du revenu total avant impôt. Cette proportion moyenne des dépenses consacrées à l'achat des nécessités a beaucoup varié depuis la première *Enquête nationale sur les dépenses des familles* de 1959. Elle est ainsi passée de 50 % du revenu total avant impôt (en 1959) à 42 % en 1969, puis, à 39 % en 1978, et à 36 % en 1986 (Giles, 2004).

⁵ Les 20 points de pourcentage sont fondés sur « l'hypothèse qu'une famille qui dépenserait 20 points de pourcentage de plus qu'une famille moyenne pour l'achat des biens de première nécessité vivrait dans la gêne » (Statistique Canada, 2007 p. 7).

Cependant, le lien existant entre le pourcentage de dépenses et le revenu est utilisé uniquement pour produire les montants correspondant au SFR et non pour déterminer la situation de faible revenu d'une famille. Autrement dit, une famille de quatre personnes, vivant dans une ville comme Repentigny, qui dépenserait 85 % de son revenu annuel de 90 000 \$ pour le logement, la nourriture et les vêtements n'est pas considérée comme une famille à faible revenu. Même si, dans cet exemple, cette famille a des dépenses supérieures à 63 % de son revenu après impôt pour l'achat de nécessités de la vie courante (43 % + 20 %), la situation de faible revenu dépend du montant correspondant à son revenu lequel se situe **bien au-dessus du seuil de faible revenu après impôt** qui atteint 28 095 \$ dans cet exemple (Giles, 2004). Pour Statistique Canada, les seuils de faible revenu sont des mesures relatives des difficultés économiques éprouvées par des populations vivant avec un revenu inférieur à celui dont dispose la moyenne des familles canadiennes, de taille comparable, habitant un milieu équivalent en termes de degré d'urbanisation (Paquet, 2002).

Les seuils de faible revenu peuvent être produits à partir du revenu total **avant impôt** ou **après impôt**⁶. Les montants avant impôt prennent en compte les sommes versées par les administrations gouvernementales pour apporter une aide aux revenus pour les personnes et les familles les plus vulnérables. On peut penser aux transferts gouvernementaux comme les prestations pour les enfants, celles de l'assurance-emploi et les sommes provenant des programmes d'assistance sociale, etc. Le revenu total après impôt est le revenu total duquel on a soustrait les impôts fédéral et provincial (Statistique Canada, 2009).

Pour dresser un portrait de la situation du faible revenu, Statistique Canada recommande d'utiliser les SFR **après impôt** plutôt que ceux avant impôt, et ce, pour deux raisons. La première est que ces seuils rendent compte de l'incidence totale de la redistribution du revenu découlant des systèmes fiscaux et de transferts des gouvernements du Canada et du Québec. Ces seuils tiennent aussi compte du **pouvoir d'achat additionnel que confèrent ces deux mécanismes de redistribution du revenu**. La deuxième raison relève du fait que les dépenses de première nécessité affectées au logement, à l'alimentation et aux vêtements sont effectuées avec des dollars après impôt, ce qui illustre avec plus de précision le bien-être économique global et réel des familles (Statistique Canada, 2007).

Les pauvres : des gens qui nous ressemblent

« Les pauvres, ce ne sont pas « eux » ou ces « gens-là ». Il s'agit des membres de notre famille ou de notre parenté, de certains de nos voisins, de nos anciens camarades de classe ou de travail. Car, bien des événements peuvent au cours d'une vie provoquer une chute significative de revenu : une perte d'emploi, une fermeture d'usine ou d'entreprise, un accident, une maladie physique ou mentale, une rupture d'union conjugale, l'arrivée d'un enfant, etc. Finalement, une proportion beaucoup plus grande de gens qu'on ne pouvait le soupçonner dès le départ est affectée à un moment ou à un autre de leur vie par la pauvreté. Ce qui démontre que les pauvres constituent une minorité de gens fort importante qui nous ressemblent et, nous pourrions ajouter, vivent parmi nous au sein de nos collectivités » (Bernard, 2002, p. 2).

⁶ En 2006, c'est la première fois que Statistique Canada rend publiques les fréquences de la population vivant sous le seuil de faible revenu après impôt. Elle demandait aux répondants s'ils autorisaient Statistique Canada à consulter leurs dossiers fiscaux pour répondre à la question très détaillée portant sur le revenu dans le questionnaire long du recensement distribué à une personne sur cinq (Statistique Canada, 2009).

Statistique Canada calcule 35 seuils de faible revenu avant impôt et autant après impôt. Ces derniers varient en fonction de la taille de la famille (nombre de personnes) et de celle de la communauté de résidence (nombre d'habitants) (Tableau 1). Il est généralement admis que la taille de la famille, de même que l'endroit où on réside ont un effet important sur le revenu nécessaire pour vivre. De surcroît, le coût de la vie est généralement plus élevé en zone urbanisée⁷ qu'il ne l'est en milieu rural. Par exemple, il en coûterait plus cher pour se loger dans les MRC des Moulins et de l'Assomption que dans celles de Joliette ou de Matawinie⁸.

En général, les salaires ont aussi tendance à être un peu plus élevés dans les zones urbanisées qu'ils ne le sont en région plus rurale. Par exemple, en 2006, le revenu annuel moyen des particuliers lanauchois se situe à 27 056 \$ pour la population du RLS de Lanaudière-Nord comparativement à 34 085 \$ pour celle du RLS de Lanaudière-Sud. Il s'agit d'une différence de près de 7 500 \$ par année. Ce revenu moyen des particuliers passe de 26 175 \$ pour la MRC de Matawinie où il est le plus faible à 34 893 \$ pour la MRC de L'Assomption où il est le plus élevé (ASSSL, 2010).

Ce sont d'ailleurs les différences existantes entre le coût de la vie des différentes régions canadiennes qui constituent une des principales critiques et réserves formulées à l'égard des seuils de faible revenu de Statistique Canada comme mesure de l'insuffisance ou de la carence de revenu (Roy, Fréchet et Savard, 2008). En effet, le SFR est une mesure pancanadienne qui suppose que toutes les familles au Canada, qu'importe l'endroit où elles vivent au pays, ont les mêmes contraintes financières pour assumer les dépenses de première nécessité. Par exemple, selon les données de la SCHL en 2007, il en coûte 13 008 \$ par année pour un loyer de deux chambres à coucher à Vancouver comparativement à 7 767 \$ à Montréal, soit presque le double (SCHL, 2008). Or, le montant du seuil de faible revenu après impôt est le même dans ces deux grandes villes, même si le coût du logement est bien moindre à Montréal qu'il ne l'est à Vancouver. Ainsi, les seuils de faible revenu pourraient sous-estimer le pourcentage de faible revenu à Vancouver alors qu'ils auraient tendance à le surestimer à Montréal⁹. Ce serait aussi le cas pour certains sous-groupes, notamment les personnes âgées, si on ne fait pas référence aux différences dans le coût de la vie selon le Centre québécois d'études sur la pauvreté et l'exclusion (CEPE, 2009, p. 23).

Les SFR **avant impôt** en 2006 varient de 27 122 \$ pour une famille de quatre personnes habitant une région rurale à 33 930 \$ pour la même famille vivant dans une agglomération de 100 000 à 500 000 habitants. **Après impôt**, ces montants se situent respectivement à 21 731 \$ et à 28 095 \$. La même logique s'applique pour les personnes vivant seules, seuls les montants des seuils de faible revenu diffèrent (Tableau 1).

Rappelons que la plupart des chercheurs et des spécialistes estiment que les personnes et les familles dont le revenu les classe sous le SFR après impôt (ou celles qui pourraient être alors considérées « pauvres ») peuvent vivre dans des conditions socioéconomiques difficiles. Ces conditions leur permettent difficilement d'avoir accès à des biens autres que ceux jugés essentiels. Cette situation peut entraver leur capacité à atteindre une meilleure qualité de vie, à avoir un environnement physique de bonne qualité, à occuper un travail intéressant et utile, à jouer un rôle social valorisant, à profiter de relations sociales satisfaisantes, à avoir accès aux connaissances et à pouvoir développer leurs compétences intellectuelles et culturelles (Lemire, 2000).

⁷ Le coût moyen d'un logement loué de deux chambres à coucher se situe, en 2007, à 616 \$ au Québec contre 924 \$ en Ontario, à 922 \$ en Colombie-Britannique et à 1 008 \$ en Alberta. Toujours la même année, le prix du même logement atteint 647 \$ à Montréal, 487 \$ à Trois-Rivières, 961 \$ à Ottawa, 1 084 \$ et 1 089 \$ respectivement à Vancouver et à Edmonton (SCHL, 2008).

⁸ Par exemple, en 2001, le coût mensuel médian du logement pour les propriétaires des MRC de L'Assomption et des Moulins se situait respectivement à 776 \$ et à 819 \$ contre 513 \$ et 544 \$ pour les locataires. Dans les MRC de Joliette et de Matawinie, le coût mensuel médian du logement pour les propriétaires était de 516 \$ et de 363 \$ respectivement contre 453 \$ et 442 \$ pour les locataires (SHQ, 2005).

⁹ Le pourcentage moyen du revenu consacré aux dépenses de première nécessité pour les familles montréalaises pourrait être artificiellement gonflé dans la mesure du seuil de faible revenu (SFR) de Statistique Canada.

Tableau 1

Seuils de faible revenu avant et après impôt selon la taille de la famille et de la communauté de résidence, Canada, 2006 (en \$)

Taille de la famille	Avant impôt			
	Taille de la communauté de résidence			
	Régions rurales *	Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants
Une personne	14 596	16 605	18 147	18 260
Deux personnes	18 170	20 671	22 591	22 731
Trois personnes	22 338	25 412	27 773	27 945
Quatre personnes	27 122	30 855	33 721	33 930
Cinq personnes	30 760	34 995	38 245	38 482
Six personnes	34 694	39 469	43 135	43 402
Sept personnes et plus	38 626	43 943	48 024	48 322

Taille de la famille	Après impôt			
	Taille de la communauté de résidence			
	Régions rurales *	Moins de 30 000 habitants	30 000 à 99 999 habitants	100 000 à 499 999 habitants
Une personne	11 494	13 154	14 674	14 859
Deux personnes	13 989	16 010	17 860	18 085
Trois personnes	17 420	19 934	22 239	22 519
Quatre personnes	21 731	24 871	27 745	28 095
Cinq personnes	24 746	28 321	31 594	31 992
Six personnes	27 444	31 409	35 039	35 480
Sept personnes et plus	30 142	34 496	38 483	38 967

* Les régions rurales de recensement selon Statistique Canada regroupent une population inférieure à 1 000 habitants. De plus, la densité de peuplement est inférieure à 400 habitants au kilomètre carré (Du Plessis, Beshiri et Bollman, 2002).

Source : STATISTIQUE CANADA. *Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005*, Ottawa, Division de la statistique du revenu, 750002MIF au catalogue - n° 004, 2007, p.18.

Lorsque travailler ne suffit pas à échapper au faible revenu

« La pauvreté touche lourdement les personnes sans emploi qui dépendent de la générosité des programmes sociaux pour survivre. (...) Mais elle frappe également les personnes en emploi, ce qui révèle un des aspects les plus contemporains de la pauvreté. Comme en Grande-Bretagne et aux États-Unis, la pauvreté des travailleurs semble de plus en plus grande au Canada. Cette pauvreté des travailleurs résulte d'un ensemble de décisions politiques, économiques et sociales prises au cours des vingt dernières années. La déréglementation du marché du travail, généralisée dans les économies des pays industrialisés depuis le début des années 1980, a mené à une plus grande flexibilité, mais aussi à plus d'insécurité pour les travailleurs. (...) Trois facteurs principaux sont identifiés : l'insuffisance sur le plan de la rémunération (salaire minimum trop faible), le manque de travail (temps partiel, travail à forfait, à la pique, etc.) et la faiblesse de la protection sociale liée au statut ou aux changements de statut (travailleurs ou chômeurs) » (Dyke, 2010, p.13).

1.3 Les mesures du faible revenu ou de la pauvreté

Aussi bien au Canada qu'au Québec, il n'y a pas de consensus sur une mesure de la pauvreté (Fellegi, 1997; Jackson, 2001). Le plus souvent, dans le cadre des études portant sur la problématique de la pauvreté, on a recours à des mesures de faible revenu pour en estimer la prévalence. Cependant, certaines mesures du faible revenu auxquelles on a recours excluent des personnes « pauvres » parce qu'elles sont très restrictives (les seuils des biens essentiels de Sarlo par exemple) tandis que d'autres mesures plus larges (le seuil de faible revenu de Statistique Canada) en incluent une plus forte proportion.

Selon le type d'approches retenues et les indicateurs qui en découlent, les estimations des proportions de personnes à faible revenu peuvent fluctuer beaucoup. Le portrait de la situation du faible revenu pourrait ainsi se transformer en fonction de la mesure privilégiée. Par exemple, en 2002, entre la mesure du seuil des biens essentiels de Sarlo et celui de la mesure du panier consommation (MPC) avant impôt, la fréquence du faible revenu varie du simple à presque le triple (de 9 % à 25 %) pour les personnes seules et du simple à presque le quadruple (de 9 % à 32 %) pour les familles monoparentales (Morasse, 2005).

Par ailleurs, selon Statistique Canada, les seuils de faible revenu (SFR) avant et après impôt doivent être considérés comme des indicateurs des difficultés économiques (et non pas de la pauvreté) occasionnées par un revenu familial inférieur à celui qu'une famille moyenne possède pour payer les dépenses de première nécessité. Ils sont révélateurs, sur la base uniquement du revenu, de la situation dans laquelle se retrouvent des Canadiens moins bien nantis que d'autres. C'est pourquoi, selon Statistique Canada, il ne s'agit pas d'une mesure de la pauvreté qui demeure une réalité beaucoup plus large que sa seule dimension économique (Statistique Canada, 2007; Fellegi, 1997). En ce sens, tous les indicateurs qui considèrent uniquement la dimension du revenu ne seraient pas des outils pour mesurer la pauvreté, mais bien « une manière de définir le niveau de vie économique d'une population » (CEPE, 2009, p. 21).

Malgré ces réserves et ces nuances concernant les SFR de Statistique Canada, plusieurs organismes, comme le Conseil national du bien-être social (CNBES) et le Conseil canadien de développement social (CCDS), de nombreux groupes antipauvreté et, dans les faits, les chercheurs et les administrateurs de la fonction publique, aussi bien canadienne que québécoise, ont utilisé le SFR comme mesure « non-officielle » de la pauvreté depuis leur création dans les années 1960 (Jackson, 2001). Plus près de nous, plusieurs organismes régionaux, notamment les directions de santé publique et les bureaux régionaux des ministères québécois ou de ceux du gouvernement fédéral, ont aussi utilisé le SFR comme une mesure indirecte de la pauvreté. En fait, il s'agit à l'heure actuelle du seul indicateur disponible à l'échelle locale et infrarégionale permettant d'établir un profil de la population vulnérable au faible revenu. Ces seuils sont une mesure de faible revenu parmi d'autres. Nous les utilisons dans ce fascicule parce que c'est la seule qui permet de faire des analyses à l'échelle des RLS ou des MRC.

La situation financière des familles s'est améliorée

« Pour atténuer les effets des situations de précarité financière et mieux répartir la richesse, les gouvernements utilisent des mesures fiscales et des programmes sociaux. L'analyse de la structure d'aide aux familles à partir de cas type montre que la situation financière peut nettement s'améliorer à la suite des interventions des gouvernements du Québec et du Canada. Par exemple, un couple avec deux jeunes enfants (de moins de 5 ans) verra ses revenus de travail de 20 000 \$ presque doubler, pour atteindre 35 381 \$. L'effet de l'aide gouvernementale se remarque particulièrement lorsqu'on compare les seuils de faible revenu des familles avant et après impôt » (CFE, 2008, p. 5).

2. ÉVOLUTION DE LA SITUATION DU FAIBLE REVENU DEPUIS 2001

Comment la situation du faible revenu a-t-elle évolué dans Lanaudière depuis 2001? Le taux de faible revenu avant impôt¹⁰ a chuté du cinquième, étant passé 15 % en 2001 à 12 % en 2006. La diminution a été deux fois moins importante à l'échelle provinciale, le taux ayant diminué de 19 % à 17 % au cours de la même période (Tableau 2). Les économistes identifient la croissance économique soutenue et les investissements sociaux plus généreux du gouvernement québécois comme étant des facteurs d'importance ayant contribué à ces diminutions appréciables du faible revenu (Baril, 2009; Dyke, 2010).

Cette embellie n'a toutefois pas profité de manière égale à tous les groupes de la population lanauoise. Par exemple, la baisse du taux de faible revenu avant impôt a été de 25 % parmi les enfants de moins de 18 ans, étant passée de 17 % en 2001 à 13 % en 2006. Pour les aînés, la diminution a été deux fois moindre, se situant à 13 %. Le taux de faible revenu est ainsi passé de 18 % en 2001 à 16 % en 2006 (données non présentées).

La baisse du taux de faible revenu a été un peu plus importante au sein de la population du territoire du Réseau local¹¹ de services (RLS) de Lanaudière-Sud qu'elle ne l'a été pour celle du RLS de Lanaudière-Nord, se situant à 22 % pour la première et à 19 % pour la seconde. Les diminutions les plus substantielles ont été notées dans les MRC des Moulins (-29 %), de Matawinie (-28 %) et de Montcalm (-26 %). À l'opposé, la plus faible diminution a été remarquée à la MRC de Joliette (-10 %), celle-ci étant deux fois moins forte que celle de la Lanaudière (-20 %) (Tableau 2).

Tableau 2

Population vivant sous le seuil de faible revenu avant impôt et pourcentage de variation du taux de faible revenu, RLS, MRC, Lanaudière et le Québec, 2001 et 2006.

	2001	2006	Variation
	%	%	en %
D'Autray	15,5	13,3	-14,2
Joliette	17,4	15,7	-9,8
Matawinie	18,0	13,0	-27,8
Montcalm	17,1	12,7	-25,7
RLS de Lanaudière-Nord	17,0	13,8	-18,8
L'Assomption	12,7	11,2	-11,8
Des Moulins	14,8	10,5	-29,1
RLS de Lanaudière-Sud	13,8	10,8	-21,7
Lanaudière	15,2	12,1	-20,4
Québec	19,1	17,2	-9,9

Sources : AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE. Système Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA), 2010.

STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_Tableau 07.ivt.

¹⁰ On ne peut montrer l'évolution du taux de faible revenu après impôt puisque que cette donnée a été rendue disponible par Statistique Canada seulement lors du recensement de 2006.

¹¹ Le RLS de Lanaudière-Nord comprend les MRC de D'Autray, de Joliette, de Matawinie et de Montcalm et le RLS de Lanaudière-Sud englobe les MRC de L'Assomption et des Moulins.

3. LES POPULATIONS LES PLUS VULNÉRABLES AU FAIBLE REVENU EN 2006

En 2006, un Lanaudois sur douze doit vivre avec un revenu inférieur au seuil de faible revenu (SFR) après impôt. Cette fréquence s'avère plus faible que celle du Québec où une personne sur huit se retrouve dans la même situation. Avant impôt, ces pourcentages sont cependant beaucoup plus élevés, affectant un Lanaudois sur huit et un Québécois sur six. Le système fiscal et de transferts gouvernementaux contribue donc à faire diminuer, de manière appréciable, la proportion de personnes affectées par un faible revenu, et ce, aussi bien dans Lanaudière qu'au Québec (Tableau 3).

La proportion de personnes vivant sous le SFR varie beaucoup d'un territoire de réseau local de services (RLS) à l'autre, et ce, que ce soit avant ou après impôt. Au RLS de Lanaudière-Nord, une personne sur onze est affectée par le faible revenu après impôt contre une sur treize pour la population de celui de Lanaudière-Sud. Avant impôt, ces fréquences demeurent cependant plus fortes. La diminution de la fréquence du faible revenu s'avère plus substantielle dans la partie nord de Lanaudière qu'elle ne l'est pour celle du sud. Il est important de souligner que l'écart de trois points de pourcentage qui séparait en 2006 les deux territoires de RLS avant impôt s'est amoindri de plus de la moitié après impôt.

Le système fiscal et de transferts gouvernementaux contribue aussi à atténuer les disparités caractérisant les populations des deux RLS avant impôt. Peu importe que ce soit avant ou après impôt, la MRC de Joliette se démarque des autres MRC lanaudoises en obtenant la fréquence la plus élevée de faible revenu de la région. En contrepartie, la MRC des Moulins détient le pourcentage le plus bas.

Dans les pages qui vont suivre, on mettra en évidence les différences qui départagent certains groupes plus vulnérables au faible revenu, et ce, en fonction de leur sexe, de leur groupe d'âge, de leur situation sur le marché du travail et de leur modalité de vie.

Tableau 3

Population vivant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt selon le sexe, MRC, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)

	Femmes		Hommes		Total	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
	%	%	%	%	%	%
D'Autray	15,0	9,7	11,6	8,1	13,3	8,9
Joliette	17,8	11,7	13,4	9,8	15,7	10,8
Matawinie	13,3	8,0	12,6	8,2	13,0	8,1
Montcalm	13,3	8,2	12,1	7,7	12,7	8,0
RLS de Lanaudière-Nord	15,1	9,6	12,5	8,5	13,8	9,0
L'Assomption	12,8	9,2	9,5	6,7	11,2	8,0
Les Moulins	11,4	7,8	9,5	6,7	10,5	7,2
RLS de Lanaudière-Sud	12,0	8,5	9,5	6,7	10,8	7,6
Lanaudière	13,4	8,9	10,8	7,5	12,1	8,2
Le Québec	18,7	13,3	15,6	11,7	17,2	12,5

Source : STATISTIQUE CANADA. *Recensement canadien de 2006*,
Fichier 2006DATA2020_CO1121_Tableau07.ivt

3.1 Des différences selon le sexe

La situation du faible revenu diffère selon le sexe. Que ce soit avant ou après impôt, les femmes demeurent toujours plus nombreuses, en proportion, que les hommes à vivre sous le seuil de faible revenu. Il faut donc s'attendre à ce qu'elles bénéficient davantage de ces mesures de redistribution du revenu qu'offrent les systèmes fiscaux et de transferts gouvernementaux (Tableau 3).

Il est connu que les femmes obtiennent généralement un revenu moyen nettement inférieur à celui des hommes. En 2006, le revenu moyen des Lanaudoises (24 558 \$) et des Québécoises (25 870 \$) n'équivaut qu'au deux tiers de ceux des Lanaudois (37 644 \$) et des Québécois (38 509 \$). En 2001, dans Lanaudière, les femmes gagnaient en moyenne un revenu correspondant au trois cinquièmes de celui des hommes. Bien que les écarts de revenu selon le sexe se soient amoindris entre 2001 et 2006, ils demeurent néanmoins toujours présents (ASSSL, 2010). L'importance des emplois à temps partiel et des responsabilités à l'égard des enfants, de même que les secteurs où se concentrent les emplois féminins et le type d'emplois occupés, pourraient être des facteurs explicatifs de cette situation.

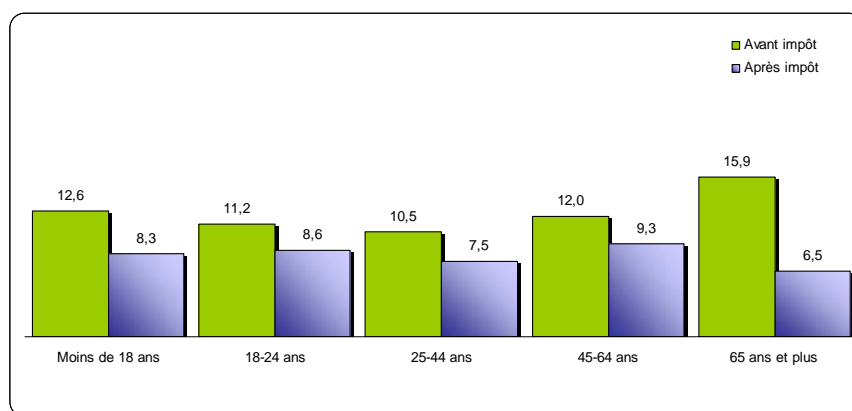
Peu importe le territoire de RLS ou de MRC, les écarts départageant les femmes des hommes ont tendance à se reproduire, sauf pour les femmes de la MRC de Matawinie. En effet, elles sont les seules de Lanaudière à obtenir un taux de faible revenu après impôt légèrement inférieur à celui des hommes, et ce, grâce aux programmes fiscaux et de transferts gouvernementaux dont l'effet reste plus marqué pour elles. Finalement, les femmes de la MRC de Joliette se démarquent en présentant un taux de faible revenu particulièrement élevé, même après impôt.

3.2 Les aînés profitent-ils du système de redistribution du revenu?

La vulnérabilité au faible revenu avant et après impôt fluctue beaucoup d'un groupe d'âge à l'autre. En 2006, les personnes les plus susceptibles de vivre avec un revenu inférieur au SFR avant impôt sont les aînés et les enfants de moins de 18 ans. Après impôt, le portrait est cependant tout autre, ce qui nous indique que les mesures de redistribution du revenu ont un impact loin d'être négligeable, en particulier chez les aînés. En effet, le pourcentage de personnes sous le seuil de faible revenu après impôt s'avère être désormais le plus élevé parmi les personnes de 45 à 64 ans et les jeunes adultes de 18 à 24 ans (Graphique 1).

Graphique 1

Population vivant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt selon le groupe d'âge, Lanaudière, 2006 (en %)



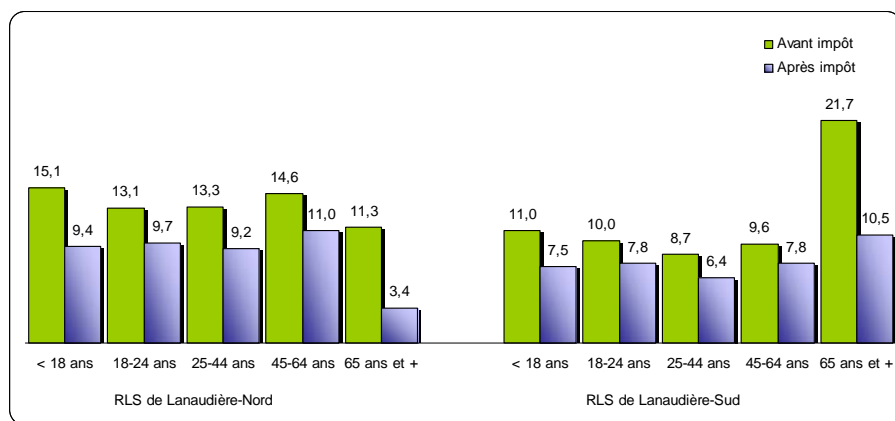
Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_Tableau07.ivt

Après que les systèmes fiscaux et de transferts gouvernementaux aient joué leur rôle, le taux de faible revenu, qui s’est abaissé des trois cinquièmes (59 %) parmi les personnes âgées de 65 ans et plus, devient le plus faible de tous les groupes d’âge alors qu’il était le plus haut avant impôt. Par comparaison, la baisse du taux de faible revenu a été d’un peu plus du tiers (34 %) parmi les enfants de moins de 18 ans. Ainsi, un jeune sur douze est à faible revenu après impôt comparativement à un sur huit avant que les mesures fiscales ne remplissent leurs fonctions. Le taux lanaudois de faible revenu des enfants de moins de 6 ans diminue d’environ le tiers (32 %), passant de 12,8 % avant impôt à 8,7 % après impôt. Au RLS de Lanaudière-Nord, un enfant de moins de 6 ans sur neuf (11 %) vit dans une famille ayant un faible revenu après impôt comparativement à un sur quatorze (7 %) pour ceux du RLS du sud de Lanaudière. Ceux de la MRC de Joliette demeurent les plus nombreux de Lanaudière à vivre sous le seuil de faible revenu, et ce, que ce soit avant (21 %) ou après impôt (16 %). D’un autre côté, ce sont les jeunes adultes de 18 à 24 ans et ceux de 45 à 64 ans qui bénéficient le moins de ces programmes.

La population du RLS de Lanaudière-Nord profite plus des mesures fiscales et des transferts gouvernementaux pour réduire la fréquence du faible revenu de sa population que celle de la zone sud de Lanaudière, et ce, pour tous les groupes d’âge, y compris pour les personnes âgées de 65 ans et plus (Graphique 2).

Graphique 2

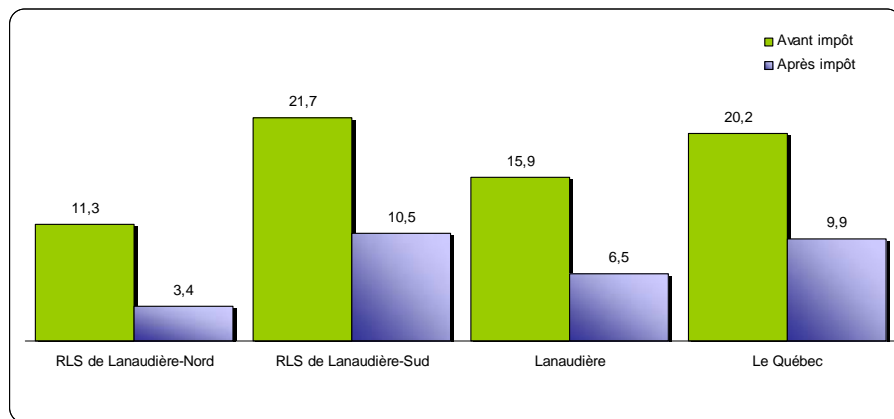
Population vivant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt selon le groupe d’âge, RLS, 2006 (en %)



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_Tableau07.ivt

Graphique 3

Population âgée de 65 ans et plus vivant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)



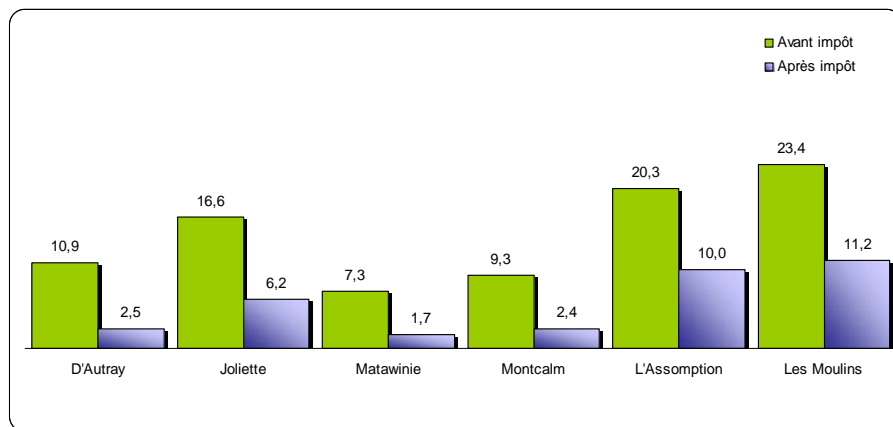
Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_Tableau07.ivt

Le régime fiscal et de transferts gouvernementaux fait en sorte que le taux de faible revenu des 65 ans et plus s’abaisse de 70 % pour le RLS de Lanaudière-Nord comparativement à la moitié (52 %) pour celui du sud. Ainsi, même après que les mesures fiscales aient rempli leur rôle, les aînés du RLS de Lanaudière-Sud demeurent trois fois plus nombreux, en proportion, que ceux du RLS du nord à vivre sous le seuil de faible revenu (Graphique 3).

Les aînés des MRC de D'Autray, de Matawinie et de Montcalm sont ceux qui tirent le plus d'avantages des mesures fiscales pour réduire leur taux de faible revenu. En effet, leur taux de faible revenu s'est abaissé des trois quarts grâce aux politiques sociales et fiscales alors que ceux des MRC du sud ont enregistré des diminutions de la moitié environ. Ainsi, les fréquences du faible revenu des MRC des Moulins et de L'Assomption demeurent même après impôt encore beaucoup plus fortes que dans les autres MRC lanaudoises (Graphique 4).

Graphique 4

Population âgée de 65 ans et plus sous le seuil de faible revenu avant et après impôt, MRC, 2006 (en %)



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_ Tableau07.ivt

Comment expliquer que les taux de faible revenu avant et après impôt soient si élevés pour les aînés du RLS de Lanaudière-Sud alors que ce territoire est généralement considéré plus favorisé économiquement? Quelques hypothèses et facteurs pourraient contribuer à expliquer cette situation.

Les caractéristiques de la constitution des SFR pourraient être un facteur d'importance à considérer. En effet, les SFR supposent que le coût de la vie est uniforme d'une région du pays à l'autre. Or, les dépenses de logement, entre autres choses, fluctuent beaucoup d'une province et même d'une grande ville à l'autre. Est-ce que les différences des coûts de la vie selon les groupes d'âge ne pourraient pas être aussi des facteurs de distorsion, se manifestant avec davantage d'ampleur pour les aînés des zones urbanisées? Le coût de la vie plus élevé en milieu urbain, combiné aux effets des différences de besoins à l'âge de la retraite pourraient introduire des biais dans l'estimation des taux de faible revenu parmi les aînés à l'aide des SFR de Statistique Canada (CEPE, 2009, p. 23).

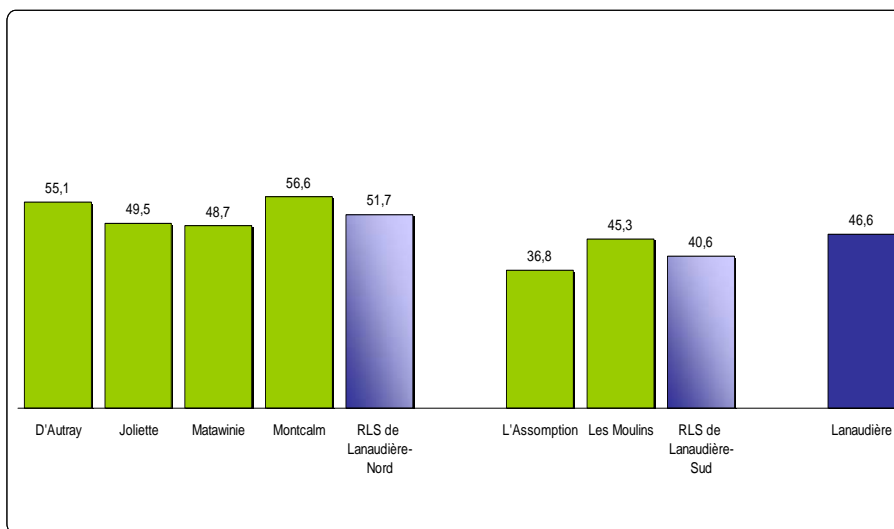
Un autre facteur pourrait aussi jouer un rôle. La proportion des dépenses consacrées au logement, à la nourriture et aux vêtements, qui est considérée dans le calcul des SFR, est établie pour une famille moyenne de quatre personnes, soit 35 % du revenu total avant impôt ou 43 % du revenu total après impôt. Or, la plupart des aînés vivent dans des ménages constitués d'un seul ou de deux membres. Est-ce que la mesure ne surestimerait pas les besoins des personnes âgées de 65 ans et plus vivant sous le SFR, particulièrement dans les zones urbanisées parce que le pourcentage retenu de dépenses pourrait être surestimé dans le cas des ménages d'aînés dont la taille est plus petite (RHDCC, 2009)? De plus, il semblerait que les SFR après impôt soient une mesure beaucoup moins sensible que les seuils établis par la mesure du panier de consommation (MPC) aux différences dans le coût du logement et de transport entre les zones rurales et urbanisées (RHDCC, 2009).

Finalement, le montant du SFR reste plus élevé dans les villes 100 000 à 500 000 résidents qu'il ne l'est pour la région rurale (voir Tableau 1, p. 7). Ainsi, un plus grand nombre d'aînés du RLS du sud pourraient avoir un revenu qui les classe sous le SFR, ce dernier étant supérieur à celui de la région rurale. Cependant, ce revenu pourrait être encore trop élevé pour être admissible au Supplément de revenu garanti (SRG), ce qui ne serait pas le cas pour ceux du nord. De plus, les critères pour être admissible au SRG à l'âge de 65 ans et plus pourraient également être pris en considération. Par exemple, en 2008, plus de la moitié (52 %) de la population âgée de 65 ans et plus du RLS de Lanaudière-Nord a droit au SRG comparativement à seulement les deux cinquièmes (41 %) pour celle résidant sur le territoire du RLS du sud de Lanaudière (Graphique 5).

Le SRG demeure un programme de transferts gouvernementaux qui bonifie, de manière marquée, le revenu de retraite des personnes de 65 ans et plus vivant avec des revenus très modestes. Le SRG offre un montant supplémentaire chaque mois pour que ces personnes puissent compter sur un revenu suffisant pour vivre convenablement. Pour être admissible au SRG, il faut donc avoir un revenu total annuel maximal de 15 816 \$ pour un aîné célibataire et de 20 880 \$ pour un couple d'aînés recevant la pension de la Sécurité de la vieillesse (Service Canada, 2010). Le montant maximal du SRG atteint 7 853 \$ pour une personne seule et 10 372 \$ pour un couple de pensionnés (Service Canada, 2010b).

Graphique 5

Population âgée de 65 ans et plus bénéficiant du Supplément de revenu garanti, MRC, RLS, Lanaudière, 2008 (en %)



Source : SERVICE CANADA. *Données du programme de sécurité du revenu, région de Lanaudière, 2008, extraction spéciale 2009.*

Toutefois, pour recevoir les prestations du SRG, les personnes âgées de 65 ans et plus doivent en faire la demande, et ce, à chaque année. Pour les personnes qui reçoivent déjà ces prestations, le renouvellement peut se faire automatiquement lorsqu'elles produisent leur déclaration de revenus. Cependant, certains aînés, admissibles au SRG, n'en font pas la demande pour diverses raisons : incompréhension des exigences d'admissibilité, obstacles linguistiques, ignorance de l'exigence de présenter une demande, capacités cognitives réduites, etc. L'Agence de revenu du Canada (ARC) a estimé que le nombre de particuliers dans cette situation pourrait varier au Canada, en 2002, de 135 000 à 380 000 (Poon, 2005).

3.3 Travailler tout en étant toujours à faible revenu

En 2006, environ 7 % des travailleurs lanaudois vivent avec un faible revenu avant impôt, tout en occupant un emploi sur le marché du travail¹². Après impôt, cette proportion s'abaisse toutefois à 5 %. Par rapport à leurs homologues québécois, les travailleurs lanaudois présentent une situation plus enviable. En effet, au Québec, c'est un travailleur sur dix (10 %) qui est touché par le faible revenu avant impôt comparativement à un sur treize (8 %) après que les mesures fiscales et de transferts gouvernementaux aient joué leur rôle. Les travailleurs du RLS de Lanaudière-Nord demeurent plus nombreux, en proportion, que ceux du RLS du sud à être sous le seuil de faible revenu avant impôt. La différence entre les travailleurs des deux RLS s'est passablement atténuée grâce aux mesures fiscales, leurs proportions de travailleurs à faible revenu étant devenus presque similaires (Tableau 4).

¹² Une recherche récente a révélé qu'au Canada, les principaux déterminants du faible revenu parmi les travailleurs sont « d'avoir un seul gagne-pain au sein de la famille, d'avoir plusieurs enfants à sa charge, d'être un travailleur autonome, d'être un immigré récent et de ne pas avoir un emploi à temps plein. (Fleury et Fortin, 2006).

Les MRC de Joliette, de Matawinie et de D’Autray se distinguent des autres en obtenant les plus forts pourcentages de travailleurs à faible revenu avant impôt. Parmi les MRC, seules celles de Joliette et de D’Autray conservent encore les fréquences de faible revenu les plus élevées après impôt.

Que ce soit avant ou après impôt, les travailleuses demeurent toujours plus susceptibles que les travailleurs masculins de vivre sous le seuil de faible revenu. À l’échelle québécoise, la même tendance est remarquée.

Avant impôt, les travailleuses et les travailleurs du RLS de Lanaudière-Nord vivent plus fréquemment avec un faible revenu que ceux du RLS du sud. Cet écart disparaît presque lorsque les mesures fiscales et les transferts gouvernementaux ont rempli leur rôle.

Peu importe le groupe d’âge, les travailleurs lanaudois demeurent toujours moins nombreux, en proportion, que ceux du Québec à vivre sous le seuil de faible revenu. Les travailleurs les plus jeunes, soit ceux âgés de 15 à 24 ans¹³, demeurent les plus touchés par la situation de faible revenu. On remarque malgré tout que la situation des jeunes travailleurs lanaudois apparaît plus favorable que celle de leurs homologues québécois. En effet, leurs fréquences de faible revenu après impôt demeurent au moins deux fois plus basses.

Dans Lanaudière, ce sont les travailleurs de 25 à 44 ans, ceux de 65 ans et plus et, finalement, ceux de 45 à 64 ans qui restent les plus fréquemment affectés par le faible revenu avant impôt. Le portrait diffère cependant après impôt. Ce sont alors ceux de 45 à 64 ans qui profitent le moins des mesures fiscales pour se sortir de la situation de faible revenu, et ce, aussi bien dans Lanaudière qu’au Québec. À l’inverse, les travailleurs québécois et lanaudois âgés de 65 ans et plus sont ceux qui en tirent le plus d’avantages.

Tableau 4

Travailleurs vivant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt selon le sexe et le groupe d’âge, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)

		Avant impôt	Après impôt
		%	%
Femmes	RLS de Lanaudière-Nord	7,7	5,1
	RLS de Lanaudière-Sud	6,7	4,9
	Lanaudière	7,1	5,0
	Le Québec	10,8	7,8
Hommes	RLS de Lanaudière-Nord	7,1	5,0
	RLS de Lanaudière-Sud	6,1	4,6
	Lanaudière	6,5	4,8
	Le Québec	9,9	7,5
15-24 ans	RLS de Lanaudière-Nord	8,3	6,0
	RLS de Lanaudière-Sud	7,8	5,9
	Lanaudière	8,0	5,9
	Le Québec	16,1	12,5
25-44 ans	RLS de Lanaudière-Nord	7,5	4,7
	RLS de Lanaudière-Sud	6,6	4,6
	Lanaudière	6,9	4,6
	Le Québec	10,7	7,7
45-64 ans	RLS de Lanaudière-Nord	7,1	5,2
	RLS de Lanaudière-Sud	5,5	4,5
	Lanaudière	6,2	4,8
	Le Québec	7,9	6,0
65 et plus	RLS de Lanaudière-Nord	4,2	2,5
	RLS de Lanaudière-Sud	9,3	4,2
	Lanaudière	6,6	3,4
	Le Québec	7,2	4,1
Total	RLS de Lanaudière-Nord	7,4	5,1
	RLS de Lanaudière-Sud	6,4	4,7
	Lanaudière	6,8	4,9
	Le Québec	10,3	7,6

Source : STATISTIQUE CANADA. *Recensement canadien de 2006*, Fichier 2006DATA2020_CO1121_ Tableau08.ivt

¹³ Ce groupe d’âge prend en compte les élèves qui fréquentent l’école secondaire ainsi que les étudiants du cégep et des universités, qui occupent souvent des emplois à temps partiel.

Les travailleurs du RLS de Lanaudière-Nord sont toujours plus nombreux, en proportion, que ceux du RLS du sud de Lanaudière à vivre sous le seuil de faible revenu avant impôt, sauf pour les travailleurs âgés de 65 ans et plus. En effet, chez ces derniers, la fréquence du faible revenu avant impôt s'avère au moins deux fois plus forte que chez les travailleurs du même âge résidant du RLS du nord¹⁴. Pour tous les groupes d'âge, les mesures fiscales contribuent à réduire de manière substantielle, parfois à faire presque disparaître, les écarts qui séparaient les travailleurs à faible revenu des RLS du nord et du sud de Lanaudière. Cependant, après redistribution fiscale, les travailleurs âgés de 65 ans et plus du RLS de Lanaudière-Sud demeurent encore plus nombreux, en proportion, que ceux du nord à vivre malgré tout avec un faible revenu (Tableau 4).

3.4 Vivre seul et sous le seuil de faible revenu

Le fait de vivre seul demeure un facteur contribuant à faire grimper les probabilités d'être sous le seuil de faible revenu. En effet, les personnes habitant seules ne peuvent compter que sur un seul revenu pour assumer les dépenses de première nécessité. Ainsi, dans Lanaudière en 2006, environ le tiers des personnes habitant seules vivent sous le seuil de faible revenu avant impôt¹⁵. Cette proportion demeure inférieure à celle du Québec. Les mesures fiscales contribuent toutefois à beaucoup améliorer leur sort. En effet, après qu'elles aient rempli leur rôle, la fréquence du faible revenu n'affecte plus qu'un Lanaudois vivant seul sur quatre contre trois sur dix au Québec. Malgré cette diminution appréciable, les personnes vivant seules restent encore parmi les plus vulnérables à la situation du faible revenu (Tableau 5).

Tableau 5

Population totale vivant seule et étant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt et population âgée de 65 ans et plus vivant seule et étant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt, MRC, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)

	Population vivant seule		Population seule âgée de 65 ans et plus	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
D'Autray	33,4	20,3	30,8	3,7
Joliette	39,9	27,5	42,6	15,9
Matawinie	31,4	21,0	22,6	4,3
Montcalm	30,0	19,9	28,3	5,3
RLS de Lanaudière -Nord	34,5	23,0	32,5	8,6
L'Assomption	34,0	26,3	52,9	32,5
Les Moulins	33,3	26,7	60,2	39,3
RLS de Lanaudière-Sud	33,7	26,5	55,9	35,3
Lanaudière	34,1	24,5	41,8	19,1
Québec	38,7	29,5	46,3	24,9

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_ Tableau10.ivt

¹⁴ Les fréquences du faible revenu avant impôt et après impôt des travailleurs âgés de 65 ans et plus sont même supérieures pour le RLS du sud (9,3 % et 4,2 %) de Lanaudière qu'elles ne le sont pour ceux du Québec (7,2 % et 4,1 %). Il se peut que cette situation résulte du taux plus élevé de faible revenu des aînés du sud de Lanaudière et que les facteurs mis en évidence pour expliquer ces tendances pourraient aussi être évoqués.

¹⁵ Les personnes seules demeurent surreprésentées parmi les personnes à faible revenu, comptant pour le tiers d'entre elles alors qu'elles ne représentent que le huitième de la population lanaudoise en 2006.

À nouveau, la fiscalité et les transferts gouvernementaux semblent profiter davantage à la population seule du RLS de Lanaudière-Nord. En effet, leur taux de faible revenu s'abaisse du tiers (33 %) comparativement au cinquième (21 %) pour la population de celui de Lanaudière-Sud. Après impôt, leurs taux respectifs de faible revenu deviennent presque équivalents. De plus, les personnes seules des MRC de Joliette, de L'Assomption, de D'Autray et des Moulins se démarquent en obtenant les plus forts pourcentages de faible revenu avant impôt. Bien que ces proportions se soient passablement amoindries grâce aux retombées fiscales et aux programmes de transferts gouvernementaux, les personnes seules des MRC de Joliette, des Moulins et de L'Assomption demeurent encore plus susceptibles que les autres de vivre avec un faible revenu.

Avant impôt, les personnes seules de 18 à 24 ans, de 65 ans et plus et de 45 à 64 ans demeurent beaucoup plus susceptibles que les autres de vivre avec un faible revenu. Les mesures fiscales et les transferts des gouvernements viennent bonifier leurs conditions, plus particulièrement pour les aînés vivants seuls. Ceux-ci, encore une fois, en profitent bien plus que les personnes les plus jeunes puisque leur taux de faible revenu s'est abaissé de plus de la moitié (54 %) (Tableau 6).

Tableau 6

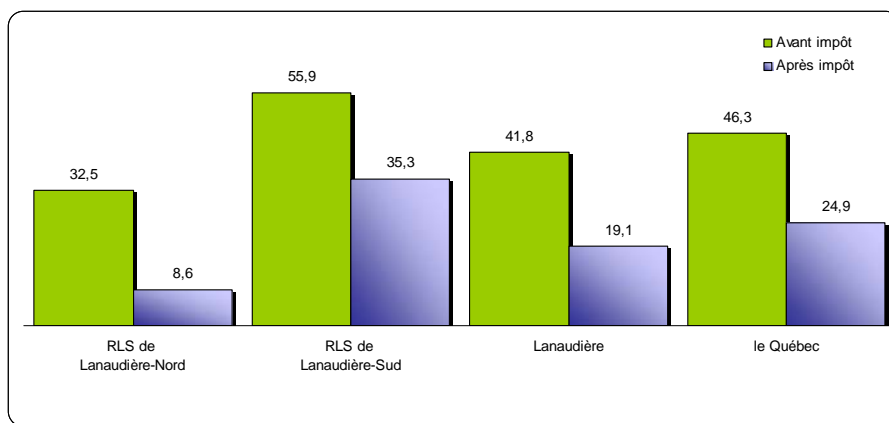
Population vivant seule et étant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt selon le groupe d'âge, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)

	RLS de Lanaudière-Nord		RLS de Lanaudière-Sud		Lanaudière		Le Québec	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
18-24 ans	45,8	36,6	45,3	40,0	45,6	37,2	61,0	54,1
25-44 ans	28,3	23,3	16,4	15,0	22,4	19,1	29,0	25,6
45-64 ans	38,3	32,8	29,5	27,4	34,6	30,5	36,5	33,1
65 ans et plus	32,5	8,6	55,9	35,3	41,8	19,1	46,3	24,9

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_ Tableau10.ivt

Graphique 6

Population âgée de 65 ans et plus vivant seule et étant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt, RLS et Lanaudière, 2006 (en %)



Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_ Tableau10.ivt

Les personnes seules âgées de 65 ans et plus des deux RLS sont aussi celles qui, de tous les groupes d'âge, bénéficient le plus des mesures fiscales visant à réduire le faible revenu. Cependant, celles du nord de Lanaudière, bien qu'étant moins nombreuses à être sous le seuil de faible revenu avant impôt, font partie de celles qui retirent le plus d'avantages de ces programmes. En effet, le taux de faible revenu des aînés seuls du RLS de Lanaudière-Nord diminue de presque les trois quarts (74 %) comparativement à une baisse dépassant le tiers (37 %) pour ceux du RLS du sud (Graphique 6).

Les aînés vivant seuls des MRC des Moulins, de L'Assomption et de Joliette sont ceux qui conservent les taux les plus élevés de faible revenu avant comme après impôt. Pour ceux des autres MRC du nord de Lanaudière, les effets du système fiscal et de transferts se font sentir de manière marquée puisque les baisses des taux de faible revenu varient de 81 % à 88 % (Tableau 5).

Au bout du compte, les aînés vivant seuls de la zone sud de Lanaudière demeurent presque quatre fois plus nombreux, en proportion, que ceux du nord à vivre sous le seuil de faible revenu après impôt. Ces données mettent en évidence un déséquilibre assez marqué, défavorisant les personnes seules âgées de 65 ans et plus du sud de Lanaudière. Toutefois cette situation, comme nous l'avons vu précédemment, pourrait résulter de plusieurs facteurs, dont entre autres choses, un biais lié à la constitution du seuil de faible revenu de Statistique Canada pouvant affecter avec plus d'amplitude les aînés vivant en zone urbaine¹⁶.

3.5 Des familles et des enfants à faible revenu

Qu'il s'agisse d'une famille formée des deux parents ou d'une famille monoparentale, les mesures fiscales et les transferts en provenance des gouvernements permettent d'améliorer la situation économique des familles avec enfants de moins de 18 ans, et ce, aussi bien dans Lanaudière qu'au Québec. Ainsi, après que ces mesures aient rempli leur rôle, le taux de faible revenu dans Lanaudière atteint 4 % parmi les familles composées d'un couple et 20 % pour celles dirigées par un seul parent. Au Québec, ces pourcentages de faible revenu avant ou après impôt demeurent plus élevés (Tableau 7).

Tableau 7

Familles avec enfants de moins de 18 ans vivant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt selon la structure de la famille, MRC, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)

	Familles composées d'un couple		Familles monoparentales	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
D'Autray	7,6	4,3	35,6	24,0
Joliette	9,0	6,7	28,8	19,9
Matawinie	8,2	3,7	29,6	19,0
Montcalm	9,5	4,6	30,0	20,7
RLS de Lanaudière-Nord	8,6	5,0	30,7	20,8
L'Assomption	5,8	3,7	25,8	20,1
Les Moulins	5,8	3,8	25,4	18,2
RLS de Lanaudière-Sud	5,8	3,8	25,6	19,1
Lanaudière	6,9	4,2	27,8	19,8
Le Québec	11,0	7,7	34,2	24,8

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 2006DATA2020_CO1121_Tableau09.ivt

¹⁶ Voir les pages 13 et 14 pour avoir une idée des facteurs pouvant expliquer cette situation.

Les familles du RLS du nord de Lanaudière, composées d'un couple et d'enfants de moins de 18 ans, profitent un peu plus des mesures fiscales et des transferts gouvernementaux que celles du sud. En effet, leur taux de faible revenu enregistre une baisse plus substantielle (42 % comparativement à 34 %). Malgré cette diminution plus importante, les familles composées d'un couple du RLS du nord et, en particulier celles de la MRC de Joliette, demeurent toujours plus nombreuses, en proportion, que celles du RLS du sud à vivre sous le seuil de faible revenu après impôt.

Les familles monoparentales restent plus susceptibles que les familles composées d'un couple à vivre avec un faible revenu parce qu'elles ne peuvent compter que sur un seul soutien économique. Dans Lanaudière, près d'une famille monoparentale avec enfants de moins de 18 ans sur cinq se situe sous le seuil de faible revenu après impôt. Cette fréquence est presque cinq fois plus présente parmi les familles à un seul parent qu'elle ne l'est parmi celles composées de deux conjoints.

Cependant, pour les familles monoparentales, le taux de faible revenu avant impôt était encore plus élevé, dépassant le quart (28 %) de ces familles. Les mesures fiscales et les programmes d'aide des gouvernements contribuent à bonifier la situation de ces familles puisqu'elles entraînent une diminution importante de leur taux de faible revenu. Au Québec, que ce soit avant ou après impôt, les fréquences de faible revenu des familles monoparentales demeurent cependant toujours supérieures.

Avant impôt, les familles monoparentales du nord de Lanaudière s'avéraient être plus susceptibles de vivre avec un faible revenu que celles du sud. Toutefois, les mesures fiscales et les transferts gouvernementaux ont un impact plus marqué pour ces familles, faisant en sorte qu'après impôt, les taux de faible revenu des deux RLS sont devenus presque égaux. La MRC de D'Autray est celle qui, avant et après impôt, obtient le taux le plus élevé de faible revenu.

Tableau 8

Familles monoparentales avec enfants de moins de 18 ans vivant sous le seuil de faible revenu avant et après impôt selon le sexe du soutien de famille, MRC, RLS, Lanaudière et le Québec, 2006 (en %)

	Parent seul féminin		Parent seul masculin	
	Avant impôt	Après impôt	Avant impôt	Après impôt
D'Autray	41,4	27,2	14,6	12,5
Joliette	33,3	22,8	13,3	9,3
Matawinie	31,2	19,9	22,7	15,9
Montcalm	33,1	22,1	19,6	14,3
RLS de Lanaudière-Nord	34,5	22,9	17,0	12,6
L'Assomption	29,6	23,5	14,8	10,3
Les Moulins	29,7	21,1	11,1	7,4
RLS de Lanaudière-Sud	29,7	22,2	12,9	8,8
Lanaudière	31,8	22,6	14,6	10,4
Le Québec	38,7	28,2	17,7	12,5

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Fichier 006DATA2020_CO1121_Tableau09.ivt

De toutes les familles monoparentales ayant des enfants de moins de 18 ans, ce sont celles dirigées par une mère qui, dans Lanaudière, restent les plus susceptibles de vivre avec un faible revenu avant et après impôt. Comparativement aux pères seuls, les mères seules s'avèrent être deux fois plus nombreuses, en proportion, à vivre sous le seuil de faible revenu. Les mesures fiscales contribuent à améliorer passablement leur situation, mais elles demeurent malgré tout parmi le groupe le plus vulnérable au faible revenu après impôt (Tableau 8).

Avant impôt, les familles monoparentales dirigées par une mère pour le RLS du nord demeurent plus nombreuses, en proportion, que celles du sud à vivre sous le seuil de faible revenu. Les mesures fiscales et les transferts contribuent à améliorer beaucoup leur situation économique puisqu'après impôt, l'écart séparant ces familles des deux RLS a disparu. Finalement, les familles avec enfants de moins de 18 ans dirigées par des mères de la MRC de D'Autray comptent parmi les plus vulnérables de Lanaudière, même après que les mesures fiscales soient intervenues.

4. LES EFFETS DES MESURES GOUVERNEMENTALES SUR LES COMMUNAUTÉS LANAUDOISES.

Les mesures fiscales et les transferts gouvernementaux, faisant partie du filet de sécurité sociale, contribuent à réduire la fréquence du faible revenu dans la région de Lanaudière, parfois de manière très marquée. C'est le cas notamment pour les personnes âgées de 65 ans et plus, des personnes seules, des familles monoparentales, et, en particulier celles dirigées par une mère. Si ce constat est vrai pour certaines populations présentant davantage de vulnérabilité, il se vérifie également pour certaines zones géographiques comme les territoires de RLS et de MRC. En effet, ceux-ci, en raison d'une plus forte concentration de populations vulnérables au faible revenu, peuvent profiter plus que d'autres des retombées des programmes de redistribution du revenu. Ainsi dans Lanaudière, certaines MRC améliorent considérablement leur situation à l'égard du faible revenu grâce à ces mesures fiscales. Mais qu'en est-il des localités lanaudoises? Voient-elles leur situation à l'égard du faible revenu se bonifier grâce à ces programmes fiscaux? Quelles municipalités apparaissent les plus vulnérables à la situation de faible revenu après que les programmes fiscaux aient joué leur rôle?

Pour illustrer la situation du faible revenu dans Lanaudière¹⁷, nous avons utilisé le baromètre. Dans l'exemple ci-contre, deux baromètres sont présentés : l'un illustrant le pourcentage de personnes vivant sous le seuil de faible revenu avant impôt, l'autre, la proportion de personnes sous le seuil de faible revenu après impôt. Les deux baromètres classent de bas en haut les localités du plus faible au plus haut pourcentage de faible revenu (Tableau 9).

Avant impôt, 36 municipalités sur 59 (en vert foncé et en vert pâle) obtiennent un pourcentage de personnes sous le seuil de faible revenu égal ou inférieur à celui de Lanaudière. 14 autres municipalités ont un taux de faible revenu supérieur à celui de Lanaudière, mais inférieur à celui du Québec (en orangé). Finalement, 9 municipalités (en rouge) détiennent un pourcentage de personnes sous le seuil de faible revenu supérieur à celui du Québec. Ce sont les municipalités et villes de Saint-Alexis (paroisse), L'Épiphanie (village), Charlemagne, Berthierville, Chertsey, Entrelacs, Saint-Gabriel (ville) et de Joliette qui récoltent les plus forts pourcentages de personnes vivant sous le seuil de faible revenu avant impôt.

Après impôt, la situation se transforme pour plusieurs localités. Ainsi, 40 municipalités (en vert foncé et en vert pâle) détiennent un taux de faible revenu égal ou inférieur à celui de Lanaudière, 15 municipalités (en orangé) obtiennent un pourcentage de faible revenu plus élevé que celui de Lanaudière, mais inférieur à celui du Québec. Finalement, 4 municipalités (en rouge) se démarquent en ayant un taux de faible revenu égal ou supérieur à celui du Québec. Il s'agit de Charlemagne, de Sainte-Élizabeth, de Saint-Gabriel (ville) et de Joliette.

Seule la localité de Sainte-Élizabeth, qui ne faisait pas partie des neuf municipalités ayant un taux de faible revenu avant impôt supérieur à celui du Québec, se retrouve dans ce groupe après impôt. Il semblerait que le système fiscal et de transferts gouvernementaux profite beaucoup moins à cette population.

¹⁷ Les territoires non organisés (TNO), au nombre de 12, et la réserve autochtone de Manawan ne sont pas considérés dans cette analyse.

Tableau 9

Les baromètres du faible revenu dans les communautés lanaudoises, 2006

	Avant impôt		Après impôt	
Joliette	28,4	n= 9	Joliette	20,1
Saint-Gabriel	27,3		Saint-Gabriel	17,1
Entrelacs	19,5		Sainte-Élisabeth	14,1
Chertsey	19,2		Charlemagne	14,1
Berthierville	17,8		Le Québec	12,5
Charlemagne	17,5		L'Épiphanie	11,7
Saint-Calixte	17,5		Lanoraie	11,3
L'Épiphanie	17,4		Entrelacs	11,1
Saint-Alexis	17,4		Saint-Calixte	10,9
Le Québec	17,2	n= 14	Rawdon	10,8
Saint-Cléophas-de-Brandon	16,7		Chertsey	10,8
Sainte-Élisabeth	16,7		Mandeville	10,4
Mandeville	16,5		Berthierville	9,5
Rawdon	15,5		Crabtree	8,7
Saint-Damien	15,0		Saint-Gabriel-de-Brandon	8,5
Lanoraie	14,8		Saint-Côme	8,5
Saint-Alphonse-Rodriguez	13,6		Saint-Alphonse-Rodriguez	8,5
Saint-Lin-Laurentides	13,3		L'Assomption	8,5
Saint-Didace	12,7		Saint-Roch-de-l'Achigan	8,3
Saint-Charles-Borromée	12,6		Saint-Lin-Laurentides	8,3
Saint-Roch-de-l'Achigan	12,6		Lanaudière	8,2
Saint-Barthélemy	12,4		La Visitation-de-l'Île-Dupas	8,2
L'Assomption	12,3		Saint-Zénon	8,0
Saint-Côme	12,3	Saint-Barthélemy	7,9	
Lanaudière	12,1	Sainte-Marcelline-de-Kildare	7,8	
Crabtree	11,8	Lavaltrie	7,8	
Notre-Dame-de-la-Merci	11,5	Saint-Didace	7,5	
Sainte-Julienne	11,4	Terrebonne	7,4	
Sainte-Marcelline-de-Kildare	11,3	Sainte-Béatrix	7,4	
Saint-Liguori	11,1	Saint-Damien	7,4	
Lavaltrie	11,0	Saint-Charles-Borromée	7,4	
Saint-Jacques	10,9	Saint-Liguori	7,3	
Saint-Félix-de-Valois	10,8	Sainte-Marie-Salomé	7,3	
Saint-Gabriel-de-Brandon	10,8	Sainte-Julienne	7,3	
Saint-Norbert	10,7	Repentigny	7,3	
Saint-Paul	10,6	Saint-Paul	7,2	
Terrebonne	10,6	Sainte-Mélanie	7,1	
Saint-Zénon	10,5	Saint-Sulpice	7,0	
Saint-Jean-de-Matha	10,4	Saint-Alexis	6,9	
Sainte-Émélie-de-l'Énergie	10,3	Saint-Jean-de-Matha	6,8	
Repentigny	10,2	Notre-Dame-des-Prairies	6,8	
L'Épiphanie	10,0	Notre-Dame-de-la-Merci	6,7	
Mascouche	9,9	Mascouche	6,7	
Saint-Cuthbert	9,9	L'Épiphanie	6,7	
La Visitation-de-l'Île-Dupas	9,8	Sainte-Émélie-de-l'Énergie	6,6	
Sainte-Mélanie	9,8	Saint-Jacques	6,3	
Sainte-Béatrix	9,7	Saint-Norbert	6,1	
Saint-Esprit	9,7	Sainte-Geneviève-de-Berthier	5,9	
Saint-Michel-des-Saints	9,3	Saint-Donat	5,9	
Saint-Donat	9,0	Saint-Félix-de-Valois	5,5	
Sainte-Geneviève-de-Berthier	8,9	Saint-Esprit	5,4	
Notre-Dame-des-Prairies	8,8	Saint-Alexis	5,4	
Saint-Sulpice	8,6	Saint-Michel-des-Saints	4,8	
Sainte-Marie-Salomé	8,5	Saint-Cuthbert	4,7	
Saint-Ambroise-de-Kildare	6,6	Saint-Ambroise-de-Kildare	4,5	
Saint-Thomas	6,5	Saint-Ignace-de-Loyola	3,4	
Saint-Ignace-de-Loyola	5,5	Saint-Thomas	3,3	
Saint-Alexis	4,5	Notre-Dame-de-Lourdes	2,8	
Notre-Dame-de-Lourdes	4,4	Saint-Roch-Ouest	0,0	
Saint-Pierre	0,0	Saint-Pierre	0,0	
Saint-Roch-Ouest	0,0	Saint-Cléophas-de-Brandon	0,0	

Source : STATISTIQUE CANADA. Recensement canadien de 2006, Tableau 94-581-XCB2006001

Les données sur les seuils de faible revenu avant et après impôt au sein de la population lanauoise permettent, pour la première fois en 2006, d'évaluer l'incidence de la redistribution du revenu découlant des systèmes fiscaux et de transferts gouvernementaux. Ces systèmes constituent le filet de sécurité sociale mis en place au Canada et au Québec pour soutenir et aider les plus vulnérables et les plus démunis de notre société.

Ces données s'avèrent aussi être des plus pertinentes dans le contexte actuel. En effet, le Québec s'est doté, à partir de 2004, de son premier *Plan d'action gouvernemental de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale* (MESS, 2004) et il vient de rendre public le second intitulé « *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale* » (MESS, 2010). Les indicateurs montrent par ailleurs que la fréquence du faible revenu aurait diminué au cours des années 2000 en raison de la croissance économique soutenue et des investissements sociaux (Baril, 2009). L'augmentation régulière du salaire minimum, la prime au travail, les mesures fiscales visant plus particulièrement les familles avec enfants sont des exemples de moyens ayant contribué à réduire la prévalence du faible revenu au sein de la société québécoise.

Plusieurs mesures de la politique familiale ont aussi contribué à bonifier la situation des familles québécoises et, en particulier, de celles ayant les revenus les plus faibles. Ainsi, en 2009, les familles ont bénéficié d'un investissement total de 10 milliards de dollars en provenance des gouvernements provincial et fédéral¹⁸. Les mesures auraient aussi contribué à la lutte à la pauvreté : le taux de faible revenu des familles monoparentales aurait chuté de moitié entre 1998 et 2006, de même que le nombre de celles qui dépendent de l'assistance sociale pour vivre (de 87 000 en 1998 à 45 000 en 2008) (MFQ, 2009).

Les données analysées dans ce fascicule sont révélatrices. Les programmes d'aide des gouvernements contribuent à réduire, parfois de manière marquée, la fréquence du faible revenu parmi les particuliers et les familles lanauoises. Ils permettent également d'atténuer, sans les faire disparaître, les disparités séparant les populations des deux RLS et des MRC lanauoises. De surcroît, on a vu que certaines communautés lanauoises améliorent considérablement leur sort grâce à l'existence de ces programmes d'aide. C'est aussi le cas de leurs populations déjà plus fragilisées.

Les aînés, les familles avec enfants composées d'un couple et les familles monoparentales, en particulier celles dirigées par une mère, de même que les personnes vivant seules font partie de ces groupes qui bénéficient le plus des retombées fiscales et des programmes de transferts gouvernementaux pour échapper au faible revenu. L'exemple des personnes âgées de 65 ans et plus, qui ont fait l'objet de programmes spécifiques de soutien au revenu comme le *Supplément de revenu garanti*, est très éloquent. Ce programme a fait en sorte qu'en 25 ans, le taux de faible revenu des aînés a chuté de plus de la moitié au Canada (CNBES, 2010). Cet exemple démontre également que des choix politiques priorisant la baisse de la fréquence du faible revenu peuvent obtenir des résultats probants.

Malgré tout, des disparités importantes subsistent, même après que ces programmes aient joué leur rôle. C'est le cas notamment des personnes de 65 ans et plus résidentes du RLS du sud de Lanaudière. Avant les mesures fiscales et les transferts gouvernementaux, plus d'un aîné sur cinq de ce territoire vit sous le seuil de faible revenu. Même après la baisse de leur taux de faible revenu grâce aux retombées fiscales, trois fois plus de personnes de cet âge du RLS du sud de Lanaudière demeurent, en proportion, sous le seuil de faible revenu comparativement à celles du nord. Ces différences sont importantes et elles doivent retenir l'attention. Ce déséquilibre est encore plus flagrant lorsqu'il s'agit des aînés vivant seuls de ce RLS puisque le tiers d'entre eux demeurent sous le seuil de faible après impôt, soit quatre fois plus que dans le nord de Lanaudière.

¹⁸ Le gouvernement fédéral consacre 3,6 \$ milliards en 2009 pour l'aide financière aux familles québécoises par le biais de la Prestation fiscale canadienne pour enfants et le crédit d'impôt non remboursable pour les enfants. Le gouvernement québécois dépense, pour sa part, 6,5 milliards ventilés comme suit : 2,6 \$ milliards pour les services de garde, 2,7 \$ milliards pour les allocations familiales et 1,2 milliard \$ pour le Régime québécois d'assurance parentale (MFQ, 2009).

Toutefois, nous l'avons vu, plusieurs facteurs pourraient être mis en cause. Ces derniers pourraient être examinés et validés par des études plus poussées sur les limites du SFR pour les aînés résidant en zone urbanisée. De plus, il serait utile de vérifier si les intervenants de ce territoire de RLS ont constaté dans leur pratique l'existence de situations plus difficiles à l'égard du faible revenu des personnes de 65 ans et plus.

L'analyse révèle que la lutte au faible revenu parmi les enfants de moins de 18 ans n'a pas progressé aussi rapidement que pour les aînés. Il est connu que le faible revenu dès la tendre enfance et qui se poursuit au cours de l'adolescence provoque de sérieuses conséquences¹⁹ qui se répercutent à l'âge adulte. Dans une perspective de santé publique, les politiques publiques et les interventions qui visent à réduire le faible revenu et ses impacts sur le développement des enfants et sur leur santé physique et mentale deviennent un enjeu majeur. Il y a encore place à l'amélioration si on se fie à l'exemple des quatre pays de l'Europe du nord (le Danemark, la Finlande, la Norvège et la Suède) où le taux de faible revenu des enfants de moins de 18 ans ne dépasse pas 5 % (MSSS, 2007).

Les Lanaudoises, dont le revenu moyen ne représente que les deux tiers de celui des Lanaudois, profitent aussi davantage des retombées des systèmes canadien et québécois de redistribution du revenu. En bonifiant le revenu des femmes les plus vulnérables, ils contribuent à rétablir un certain équilibre entre les sexes. C'est aussi le cas des travailleuses à faible revenu qui bénéficient davantage que leurs collègues masculins de ces programmes et de ces mesures fiscales pour améliorer leur sort.

Malgré des améliorations appréciables, la condition des familles monoparentales, en particulier celles dirigées par une mère, reste préoccupante. Certes, la fréquence du faible revenu de ces familles dirigées par une mère est passablement réduite grâce aux programmes d'aide fiscale et aux transferts gouvernementaux. Toutefois, après impôt, des disparités importantes subsistent toujours. La prévalence du faible revenu au sein de ces familles reste cinq fois plus forte que celle relevée parmi celles composées des deux parents. Les familles monoparentales ayant une mère à leur tête demeurent, toutes proportions gardées, deux fois plus nombreuses, en proportion, à vivre sous le seuil de faible revenu que celles dirigées par un père. Ces écarts importants peuvent être associés aux différences de revenu entre les hommes et les femmes, mais aussi aux difficultés d'employabilité des mères seules inactives pour de longues périodes sur le marché du travail²⁰.

L'analyse des données de faible revenu sous l'angle des effets et des retombées des programmes et des mesures fiscales rappelle aussi toute l'importance de la mise en œuvre de politiques publiques dans une stratégie efficace de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale. Il s'avère aussi nécessaire de promouvoir et de développer, en soutien à ces politiques publiques indispensables, des actions visant à améliorer les conditions favorisant l'obtention d'un diplôme d'études terminales et l'emploi et l'intégration au marché du travail. Il suffit de penser par exemple aux interventions permettant de réduire le décrochage scolaire des jeunes, d'augmenter le niveau de scolarité de la population, de bonifier l'offre de formation continue aux adultes et d'améliorer les conditions de travail d'un bon nombre de travailleurs moins bien rémunérés ou à statut précaire (Lemire, 2007a et 2007b).

En somme, les grandes politiques publiques de portée nationale demeurent essentielles pour réduire le taux de faible revenu parmi les groupes les plus vulnérables dans Lanaudière comme ailleurs au Québec. Elles doivent être cependant complétées et accompagnées d'actions à visées régionale et locale tenant compte des particularités d'un territoire ou d'une région. Cette connaissance des populations plus vulnérables au faible revenu favorise le soutien des actions régionales et locales permettant de réduire les conséquences négatives sur l'état de santé de la population des inégalités socioéconomiques et des difficiles conditions de vie des populations les plus fragiles.

¹⁹ Aux États-Unis, la pauvreté des enfants et des adolescents coûte chaque année au moins 500 \$ milliards, soit 4 % du produit national brut (PNB). Du côté européen, les conséquences économiques de la pauvreté se traduisent pour les pays de l'Union européenne par 20 % du coût total des soins de santé, en plus de ceux attribuables à l'assistance sociale et aux pertes mesurables sur le plan de la productivité et du PNB (MSSS, 2007, p. 116).

²⁰ Plusieurs chercheurs identifient, parmi les actions gagnantes pour contrer le faible revenu, « des mesures permettant aux femmes d'intégrer ou de réintégrer le marché du travail, qui rendent leur travail « payant » et suggèrent que ces politiques soient accompagnées de transferts significatifs aux familles. Les services de garde à faible tarif, les primes au travail et les mesures d'équité salariale font partie de ces mesures gagnantes pour réduire le faible revenu des familles monoparentales » (Dyke, 2010, p. 13).

ADMINISTRATEUR EN CHEF DE LA SANTÉ PUBLIQUE DU CANADA (ACSPC). *Rapport sur l'état de la santé publique au Canada 2008*, Ottawa, ministère de la Santé, 2008, 108 p.

AGENCE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE LANAUDIÈRE (ASSSL). *Système Lanaudois d'Information et d'Analyse (SYLIA)*, Joliette, ASSS de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2010. (site Web consulté en 2010 : www.agencelanaudiere.qc.ca)

AUGER, Pierre L., Hughes CORMIER, Amir KHADIR et Paul LÉVESQUE. *Pour un Québec et un Canada en santé, D'abord solidaires*, Montréal, Coalition des médecins pour la justice sociale, 2004, 5 p.

BARIL, Hélène. *Moins de pauvres, plus d'inégalités*, *La Presse*, cahier économique, 29 août 2009.

BERNARD, Paul. *Une véritable perspective de développement social*, Montréal, Mémoire déposé à la Commission parlementaire des affaires sociales sur le projet de loi no.112 « Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale », Université de Montréal, 20 septembre 2002, 11 p.

BÉGIN, Claude, et Louise LEMIRE. *Investir dans l'éducation et la formation, c'est l'affaire de tous! Des constats et des enjeux en perspective*, Joliette, Agence de développement des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux (ADRLSSSS) de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de prévention et de promotion et Service de surveillance, recherche et évaluation, 2005, 36 p.

BÉGIN, Claude, Lise OUELLET et Élisabeth CADIEUX. *Ensemble pour la santé et la qualité de vie de la population lanaudoise! Rapport du Directeur de santé publique de Lanaudière-Édition 2007*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, 2007, 32 p.

CADIEUX, Élisabeth. *Quelques indicateurs de la pauvreté. Région de Lanaudière et sous-régions. Tableaux de bord*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique, Service de connaissance/surveillance/recherche/évaluation, 2001, 63 p.

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE (CFE). *L'équité à l'égard des familles en situation de précarité financière*, Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 2008, 21 p.

CENTRE D'ÉTUDES SUR LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION (CEPE). *Prendre la mesure de la pauvreté. Proposition d'indicateurs de pauvreté, d'inégalités et d'exclusion sociale afin de mesurer les progrès réalisés au Québec*, Avis au ministre, Québec, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2009, 75 p.

CONSEIL NATIONAL DU BIEN-ÊTRE SOCIAL (CNBES). *Les tendances de la pauvreté au Canada*, Ottawa, Trousse d'information RÉSOUDRE LA PAUVRETÉ-juin 2007, 2010, 4 p. (site Web consulté le 10 septembre 2010 : www.ncwcnbes.net)

DESROSIERS, Hélène, et Micha SIMARD. *Qui est pauvre, qui ne l'est pas? Faible revenu et pauvreté subjective chez les jeunes familles*, Québec, Institut de la statistique du Québec, Collection Portraits et trajectoires, 2008, 2 p.

DU PLESSIS, Valérie, Roland BESHIRI et Ray D. BOLLMAN. *Définitions de « rural »*, Ottawa, Statistique Canada, Section de la recherche et analyse des données rurales, Division de l'agriculture, document de travail n° 61, 2002, 48 p.

DYKE, Nathalie. *La recherche en partenariat. Relever le défi de la pauvreté*, Recherches Innovations. *La revue du Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture*, volume 6, 2010, p. 9-18.

FELLEGI, Ivan. *À propos de la pauvreté et du faible revenu*, Ottawa, Statistique Canada, 1997, 3 p. (site Web consulté le 21 octobre 2010 : www.statcan.gc.ca)

FLEURY, Dominique, et Myriam FORTIN. *Lorsque travailler ne suffit pas afin d'échapper à la pauvreté : analyse de la pauvreté chez les travailleurs au Canada*, Ottawa, Ressources humaines et Développement social Canada, Groupe de recherche sur les politiques, 2006, 206 p.

GILES, Philip. *Mesure de faible revenu au Canada*, Ottawa, Statistique Canada, Division de la statistique du revenu, 75F0002MIF au catalogue, n° 011, 2004, 22 p.

JACKSON, Andrew. Définir et redéfinir la pauvreté : le point de vue du Conseil canadien de développement social, *Perception*, volume 25, n° 2, 2001, p. 3-7.

LEMIRE, Louise. *La persistance des inégalités sociales de santé et de bien-être : Un défi pour l'action*, Saint-Charles-Borromée, Régie régionale de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de la santé publique, 2000, 32 p.

LEMIRE, Louise. *Scolarité, inégalités socioéconomiques et pauvreté dans Lanaudière. Fascicule 1. Un niveau de scolarité plus élevé contribue à des meilleures conditions de travail, à une meilleure qualité de vie et à un meilleur état de santé*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2007a, 20 p.

LEMIRE, Louise. *Scolarité, inégalités socioéconomiques et pauvreté dans Lanaudière. Fascicule 2. L'emploi, le chômage, le revenu et l'aide sociale : des disparités importantes entre le nord et le sud de Lanaudière*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, 2007b, 28 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSS). Sous la direction d'Alain POIRIER et de Marc-André MARANDA. *Produire la santé, premier rapport national sur l'état de santé de la population du Québec*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique, 2005, 120 p.

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DU QUÉBEC (MSSS). Sous la direction d'Alain POIRIER et de Marc-André MARANDA. *Riches de tous nos enfants. La pauvreté et ses répercussions sur la santé des jeunes de moins de 18 ans. Troisième rapport national sur l'état de santé de la population du Québec*, Québec, ministère de la Santé et des Services sociaux, Direction générale de la santé publique, 2007, 162 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI, DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE ET DE LA FAMILLE. *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir. Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale*, Québec, 2004, 79 p.

MINISTÈRE DE L'EMPLOI ET DE LA SOLIDARITÉ SOCIALE. *Le Québec mobilisé contre la pauvreté. Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale*, Québec, 2010, 55 p.

MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC (MFO). *La politique familiale au Québec : où en sommes-nous?* Québec, gouvernement du Québec, 2009, 48 p.

MORASSE, Julie Alice. *Inventaire des indicateurs de pauvreté et d'exclusion sociale*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2005, 94 p.

MORIN, Alexandre. *Recueil statistique sur la pauvreté et les inégalités socioéconomiques au Québec*, Québec, Institut de la statistique du Québec et ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, 2006, 134 p.

PAQUET, Bernard. *Les seuils de faible revenu de 1992 à 2001 et Les mesures de faible revenu de 1991 à 2000*, Ottawa, Statistique Canada, Division de statistique du revenu, 2002, 59 p.

POON, Preston. Le Supplément de revenu garant (SRG); qui n'en profite pas?, Ottawa, *Perspective*, Statistique Canada, numéro 75-001-XIF au catalogue, octobre 2005, p. 5-16.

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC). *L'aide sociale au Canada. Première partie : la structure de l'aide sociale*, Ottawa, 2005, 15 p. (site Web consulté le 15 octobre 2010 : www.rhdcc-hrsdc.gc.ca)

RESSOURCES HUMAINES ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES CANADA (RHDC). *Le faible revenu au Canada de 2000 à 2007 selon la mesure du panier de consommation-août 2009*, Ottawa, 2009, 7 p. (site Web consulté le 15 octobre 2010 : www.rhdcc-hrsdc.gc.ca)

REVENU QUÉBEC. *Crédit d'impôt relatif à la prime au travail*, Québec, 2010, 7 p. (site Web consulté le 25 février 2010 : www.formulaire.gouv.qc.ca)

ROY, Marie Renée, Guy FRÉCHET et Frédéric SAVARD. Le Québec à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté au Canada, *Policy Options*, septembre 2008, p. 57-61.

SERVICE CANADA. *Taux des paiements de la Sécurité de la vieillesse. Octobre à décembre 2010*, Ottawa, 2010a, 1 p. (site Web consulté le 13 octobre 2010 : www.servicecanada.gc.ca)

SERVICE CANADA. *À propos du Supplément de revenu garanti*, Ottawa, 2010b, 9 p. (site Web consulté le 2 novembre 2010 : www.servicecanada.gc.ca)

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT. *Enquête sur les logements locatifs, mise à jour de mars 2008*, Ottawa, 2008. (site Web : www.cmhc-schl.gc.ca)

SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC. *L'habitation au Québec. Profil statistique de l'habitation. Lanaudière*, Québec, 2005, 81 p.

STATISTIQUE CANADA. *Le revenu au Canada, 2003 : Chapitre III transferts gouvernementaux*, Ottawa, n° 75-202-XIF, dernière mise à jour 12 mai 2005. (site Web consulté le 25 juin 2009 : www.statcan.gc.ca)

STATISTIQUE CANADA. *Les seuils de faible revenu de 2006 et les mesures de faible revenu de 2005*, Ottawa, Division de la statistique du revenu, 750002MIF au catalogue, n° 004, 2007, 37 p.

STATISTIQUE CANADA. *Revenu total après impôt-définition*, Ottawa, dernière mise à jour : 20 novembre 2009. (site Web consulté le 16 septembre 2010 : www.statcan.gc.ca)

STATISTIQUE CANADA. *Gains et revenus des Canadiens durant le dernier quart de siècle, Recensement de 2006 : revenus des familles après impôt*, Ottawa. (site Web consulté le 13 octobre 2010 : www.statcan.ca)

Conception, analyse et rédaction

Louise Lemire
Agente de planification,
de programmation et de recherche

Élaboration des graphiques et tableaux

Josée Payette

Comité de lecture

Service surveillance, recherche
et évaluation (DSPE)

- Élizabeth Cadieux
- Abdoul Aziz Gbaya
- André Guillemette
- Geneviève Marquis
- Marie-Eve Simoneau

Service prévention promotion (DSPE)

- Claude Bégin
- Lise Ouellet

Direction régionale du ministère de l'Emploi
et de la Solidarité sociale

- Roger Pedneault

Mise en pages

Sylvie Harvey

Dépôt légal

Premier trimestre 2011

ISBN : 978-2-89669-035-0 (version PDF)

978-2-89669-034-3 (version imprimée)

Bibliothèque des Archives Canada

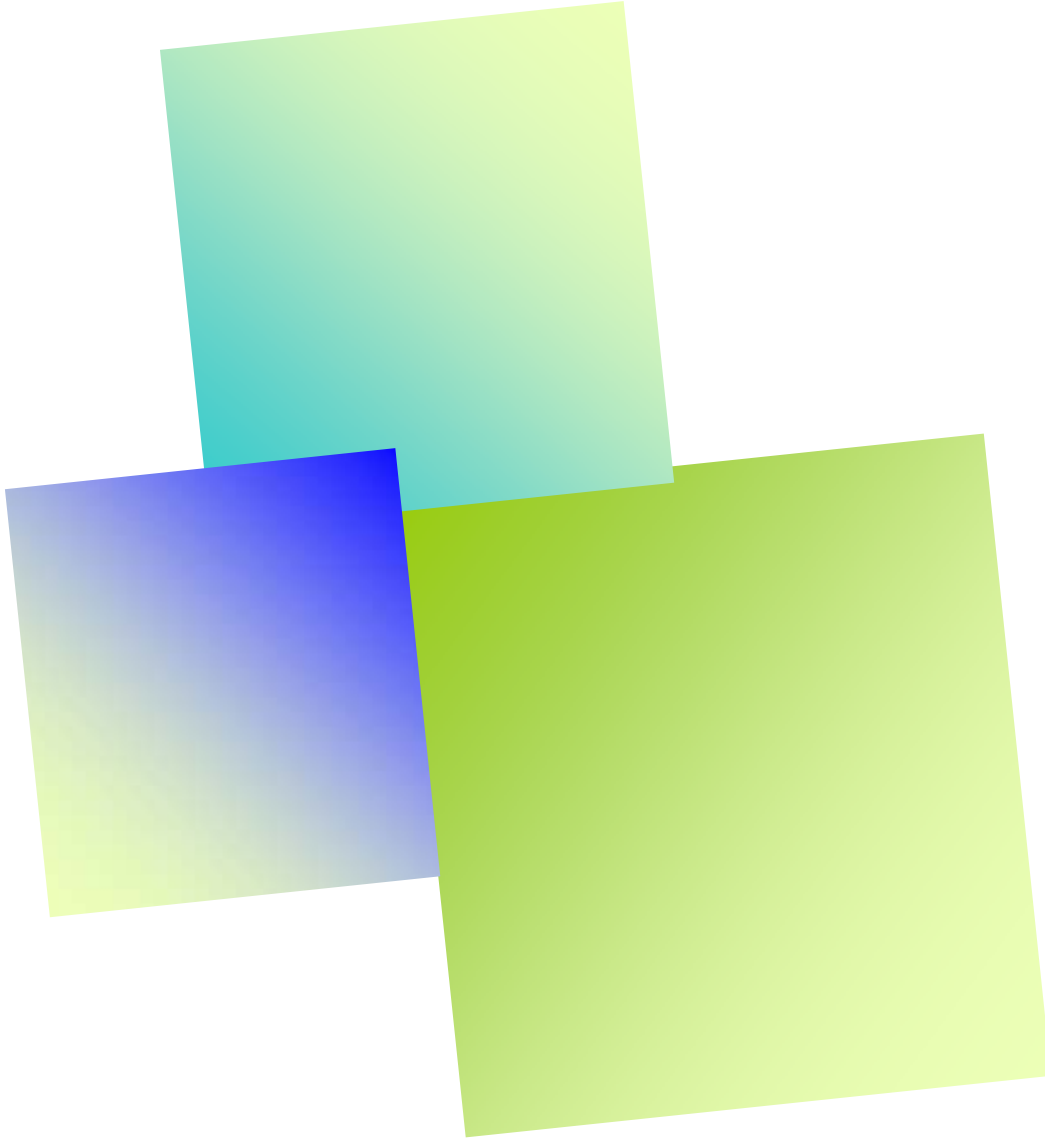
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible au site Web de l'Agence au www.agencelanaudiere.qc.ca/SYLIA sous l'onglet *Nos publications*

À la condition de mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.

Toute information extraite de ce document devra porter la source suivante :

LEMIRE, Louise, et Josée PAYETTE (coll.). *Vivre avec un faible revenu dans Lanaudière. Portrait des populations les plus vulnérables en 2006*, Joliette, Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière, Direction de santé publique et d'évaluation, Service de surveillance, recherche et évaluation, janvier 2011, 28 pages.



*Agence de la santé
et des services sociaux
de Lanaudière*

Québec 